



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DU 1^{er} JUILLET 2019

Placé sous la présidence de Monsieur le Recteur d'académie, ce quatrième comité technique spécial (C.T.S.) de la troisième mandature de l'académie de Besançon s'est tenu le lundi 1^{er} juillet 2019, au Rectorat de l'académie de Besançon, Salle de l'Orangerie.

La séance a été ouverte à 16 h 30 par Monsieur le Recteur après vérification du quorum.

Préalablement à l'ouverture des travaux de cette instance paritaire, les organisations syndicales qui le désiraient ont été invitées à donner lecture de leurs déclarations préalables. L'UNSA-Education tout comme le Sgen-CFDT ont répondu à cette invitation (*voir déclaration du Sgen-CFDT en annexe*).

En réaction à la déclaration préalable du Sgen-CFDT, Monsieur le Recteur répond qu'il regrette une convocation tardive et s'engage à être plus présent au sein de cette instance.

Le Sgen-CFDT prend acte de cet engagement et espère qu'il sera suivi d'effet lors des prochaines réunions du CTS au cours desquelles doivent être entérinées des décisions qui auront un impact certain sur le quotidien des collègues des services académiques.

1^{er}) Mise en œuvre de la réforme territoriale :

Monsieur le Recteur commente un powerpoint où sont exposés les principaux axes de la réforme territoriale qui va se mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les objectifs de la région académique sont de trouver une organisation qui permette :

- d'optimiser le service rendu aux usagers
- de faciliter et fluidifier l'instruction et le suivi des décisions sur les dossiers régionaux
- d'améliorer les conditions de travail des personnels

Les principes d'organisation des services académiques s'articulent autour de plusieurs axes :

- Une répartition équilibrée des services régionaux et interacadémiques en bi-site avec un responsable sur un site et un adjoint sur l'autre site
- Pas de mobilité géographique des personnels
- Une co-construction avec les personnels : ateliers coopératifs
- Un accompagnement RH individualisé

L'organisation projetée est la coexistence à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un côté, du recteur de région académique, aux compétences renforcées, représentant de droit commun des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'autre côté, du recteur d'académie bénéficiant de compétences d'attribution.

Ce changement majeur dans la gouvernance et le pilotage s'accompagnera d'évolutions significatives en matière d'organisation des services académiques, à travers deux types de mutualisation :

Des services régionaux :

- Enseignement supérieur, recherche et innovation, formation professionnelle, orientation et insertion, numérique éducatif, immobilier, achats, relations internationales, action culturelle, ASH.

Des services inter-académiques placés dans l'une ou l'autre des académies et répartis sur plusieurs sites pour le compte de l'ensemble des recteurs d'académie :

- Examens et concours, service juridique, systèmes d'information, statistiques.

Le recteur d'académie a compétence sur les EPLE, la RH, la gestion des 1er et 2d degrés :

- Recrutement et gestion des personnels, allocation des moyens aux EPLE, contrôle de légalité de l'EPLE et sécurité des EPLE.

Schéma d'organisation des services académiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté :



Au côté des deux actuelles secrétaires générales d'académie, la future organisation académique prévoit le recrutement d'un(e) secrétaire général(e) placé(e) sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique qui chapeautera les services régionaux de la grande région académique Bourgogne Franche-Comté.

Calendrier de mise en œuvre de la réorganisation académique :

Juin/Juillet 2019 : Information des instances, des cadres et des personnels

Septembre 2019 : Poursuite du dialogue social, début des ateliers coopératifs

Octobre 2019 : Publication du décret sur l'organisation territoriale et CTA inter-académique

1^{er} Janvier 2020 : Entrée en vigueur des textes sur la réforme territoriale

2020-2022 : Mise en œuvre progressive de la nouvelle organisation académique

Pour conclure ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Recteur annonce la publication à compter du mois de septembre 2019 d'une newsletter à destination des personnels des services académiques de Besançon et Dijon pour les informer de l'état d'avancement de ce projet.

Pour plus de détails sur ce chantier, le Sgen-CFDT invite les personnels à se reporter à la note de cadrage ministérielle sur l'organisation des services pluri-académiques (*voir note du 5 avril 2019 en annexe*) qui précise les objectifs de la nouvelle gouvernance et de la nouvelle organisation des services académiques.

2^o) Bilan du télétravail :

2 enquêtes en direction des chefs de services et des télétravailleurs ont été réalisées afin de dresser un bilan de la première année de mise en œuvre du télétravail au sein des services académiques.

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, la mise en œuvre du télétravail a concerné 40 agents répartis dans 12 services. 30 télétravailleurs ont répondu à ces enquêtes, ce qui permet de considérer que le panel est représentatif – 22 femmes/ 8 hommes

Evolutions souhaitées par les bénéficiaires du télétravail :

- Assouplissement des jours fixes
- Possibilité de recourir à du télélétravail ponctuel

Sur les relations de travail, les chefs de service considèrent majoritairement que les relations au sein de leur équipe n'ont pas été impactés par la mise en œuvre du télétravail.

Sur l'éloignement, la distance moyenne des télétravailleurs est de 39 Kilomètres entre leur lieu de travail et leur domicile personnel.

3^o) Plan de formation des personnels administratifs et techniques :

Une convention entre l'université de Franche-Comté et le Rectorat en cours de finalisation pour offrir un choix plus complet de formation (voir formation Magistère).

Les principaux axes de formation mises en œuvre en faveur des personnels ATSS portent sur :

- la préparation aux concours
- l'adaptation à l'emploi (nouveau gestionnaire, secrétaire de direction...)
- la professionnalisation

Le constat fait par l'administration est que beaucoup d'agents ne préparent pas les concours en même en suivant les formations de préparations au concours

Volet budgétaire, la baisse de 13% des crédits sur le titre 2 qui se traduira par la suppression de certains modules de formation.

Nouvelles formations prévues au PAF 2019-2020 :

- Préparation aux concours ITRF cat C
- Formation Excel pour le secrétariat
- Sorties scolaires
- Formation CHSCT
- Formation MVT 1^{er} degré
- Application Opale en remplacement de GFC (application financière) à horizon 2022.

Dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), les personnels des services académiques ont également accès aux formations interministérielles déclinées sur le portail Safire.

<https://bourgogne-franche-comte.safire.fonction-publique.gouv.fr/web/bourgogne-franche-comte/114-domaines-de-formations-region-bourgogne.php?idRegion=5>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du C.T.S. est levée par Monsieur le Recteur à 19 heures.

Le Sgen-CFDT ne manquera pas de rendre compte à l'ensemble des collègues des informations obtenues sur les différents dossiers ayant trait à la pérennité des missions confiées aux services académiques, aux garanties données aux personnels ainsi que sur la défense de leurs conditions de travail.

Depuis la tenue de ce CTS, plusieurs événements survenus durant la période estivale et intéressant les services académiques méritent d'être soulignés.

Avant la fermeture estivale, on rappellera l'agitation qui a animé les services académiques où une pétition en ligne a conduit, pour une fois, notre chère hiérarchie à réagir prestement....

<https://www.macommune.info/academie-de-besancon-une-petition-du-personnel-contre-la-suppression-de-26-postes/>

<https://www.macommune.info/petition-du-personnel-administratif-de-lacademie-de-besancon-le-rectorat-repond/>

Concernant la réforme territoriale, le 9 juillet dernier, les élu-es du CTMEN se sont prononcés à l'unanimité pour une saisine du CHSCT ministériel préalable à la consultation du comité technique sur le projet de décret. Malgré ce vote unanime, le ministère a maintenu le vote sur le projet de décret de fusion des académies normandes conduisant à un avis défavorable du CTMEN : toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet, sauf le syndicat majoritaire parmi les personnels administratifs.... Le CTMESR du 16 juillet a vu le même scénario se jouer actant dans les faits une position en faveur de la fusion. En effet, si le comité technique reste une instance consultative, le vote unanime des représentant-es du personnel contre le projet de décret aurait conduit à l'obligation du ministère de revoir sa copie. En refusant de participer au vote le 9 juillet puis par son abstention le 16 juillet, cette organisation syndicale a pris une position en faveur de la publication du décret et donc de la fusion des académies de Rouen et de Caen.

La réforme territoriale a également fait l'objet d'un échange bipartite le 29 août 2019 entre le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse secondé par ses proches collaborateurs et une délégation conduite par la secrétaire générale du Sgen-CFDT.

Le pilotage de la réforme est assuré par Madame la Secrétaire Générale de l'Education Nationale qui veut s'assurer que la première phase de dialogue social se passe bien.

Pour le ministère, mise à part la spécificité normande et une académie (qui n'a pas été précisée), la présentation de la réforme dans les régions s'est plutôt bien passée.

Lors de cet échange, la délégation du Sgen-CFDT a eu l'occasion de dire qu'en tant qu'organisation syndicale, elle avait eu écho des craintes affichées par des collègues des services académiques et que la réforme était perçue sur le terrain comme une fusion déguisée.

Le Sgen-CFDT a défendu l'argumentation selon laquelle cette réforme est trop verticale. Selon notre organisation syndicale, les agents aspirent à plus d'horizontalité dans l'organisation du travail et il est nécessaire de mettre en place une meilleure formation au management des cadres intermédiaires.

Lors de la discussion sur le plan de formation, il a été indiqué que tout ce qui a trait à l'accompagnement de la réforme territoriale sera bien inclus dans ce plan.

Monsieur le Ministre a indiqué à cette occasion que les choses avaient été conduites avec les équipes académiques, affirmant qu'il avait été à leur écoute ce qu'il l'avait fait revenir sur le projet de fusion initialement envisagé.

Avec Madame la Secrétaire Générale de l'Education Nationale, Monsieur le Ministre défend l'idée que la réforme est certes importante mais que le changement de décision par rapport à la perspective de fusion pure et simple vise bien à maintenir un maillage territorial fort et des compétences dans tous les sites.

Les académies devront présenter au ministère dès l'automne les impacts des réorganisations sur les personnels et les mesures d'accompagnement qui seront activées. Il y aura un texte sur l'accompagnement des cadres.

Monsieur le Ministre indique qu'il souhaite que des garanties soient données aux personnels et que cette réforme soit davantage perçue comme une opportunité pour progresser dans sa carrière.

Madame la Secrétaire Générale de l'Education Nationale précise que le dialogue social se poursuivra dans les académies avec une priorité donnée aux représentants des personnels des CTSA et une information aux membres des CTA.

Le sujet de la réforme territoriale sera d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour du CTMEN du 3 octobre 2019.

Le Sgen-CFDT de Franche-Comté relève que dans les autres académies, la plupart des recteurs ont réuni des comités techniques spéciaux inter-académiques permettant aux représentants des personnels de pouvoir s'exprimer sur ce chantier à partir de documents de travail finalisés.

Les personnels pourront utilement se reporter au compte rendu réalisé par les collègues du Sgen-CFDT de Grenoble sur la journée inter-académique de présentation de la mise en œuvre de la réforme territoriale :

<https://grenoble.sgen-cfdt.fr/actu/region-academique-information/>

ou le compte rendu de l'audience accordée auprès du cabinet du Premier Ministre réalisé par les collègues du Sgen-CFDT de Caen :

<https://sgenbn.fr/compte-rendu-de-laudience-fusion-des-acadmies-du-12-juin-2019-au-cabinet-du-premier-ministre-par-des-reprsentants-des-intersyndicales-de-caen-et-de-rouen-ai-unsafe-cfdt-sn/>

Par ailleurs, on relèvera la publication de la circulaire du Premier Ministre du 2 août 2019 relative à la constitution de secrétariat généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles (DDI) :

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/08/cir_44834.pdf

Parmi les mesures mises en place on notera l'expérimentation de secrétariats généraux communs menée au sein des DSDEN de Charente et de Corrèze (annexe 3).

Le champ de la mutualisation de cette expérimentation sera le suivant :

- missions techniques liées à l'immobilier (entretien courant),
- services à l'immeuble et aux occupants (accueil, gardiennage-sûreté, sécurité-incendie, nettoyage, standard, courrier, manutention-déménagement-archivage, élimination des déchets, entretien des espaces verts, restauration, reprographie-photocopies, gestion du parc de véhicules, gestion des déplacements, gestion des salles de réunion).
- télécommunication, parc bureautique.

Une analyse détaillée des dépenses des deux DSDEN devra être réalisée pour déterminer avec précision le périmètre des moyens en crédits et en emplois qui sont aujourd'hui affectées aux fonctions supports mutualisables.

Tirant les enseignements de cette expérimentation, il est fort probable que la généralisation de la mutualisation des fonctions supports des DSDEN avec les autres DDI de l'État soit mise en place dans un avenir proche avec toutes les conséquences que cela emportera sur les moyens et les personnels concernés.

La promulgation de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique mérite d'être également signalée compte tenu des transformations qu'elle va générer tant sur le dialogue social que sur droits et garanties dont peuvent bénéficier les personnels.

<https://kiosque.bercy.gouv.fr/alyas/view/news/vigie/Special-04/html>

Le Sgen-CFDT note enfin que lors de l'interview donnée par le ministre de l'éducation nationale sur les antennes de France Inter mercredi 28 août, l'académie de Besançon a été pointée du doigt concernant l'affectation des professeurs des écoles du Doubs...

<https://www.youtube.com/watch?v=wzZys4qqUzU> (voir à partir de 16'15" de l'interview).

Alors que l'année scolaire commence et verra un certain nombre de réformes majeures se mettre en place (réforme du lycée et du baccalauréat, réforme territoriale, nouveau cadre concernant le dialogue social...), le Sgen-CFDT sera particulièrement vigilant et veillera à informer l'ensemble des collègues de l'état d'avancement des différents chantiers intéressant l'avenir et la pérennité des missions confiées aux services académiques.

Les représentants du Sgen-CFDT du CTS de Besançon
Eric CHAPUIS, Rectorat de Besançon
Marc CHIBANI, Rectorat de Besançon
Véronique PERRIN, Rectorat de Besançon
Roselyne ZUNINO, Rectorat de Besançon
Gilles WILHELM, DSDEN 90
Lydie BERTIN, Rectorat de Besançon

Pour aller plus loin sur les prises de position du Sgen-CFDT sur les dossiers en lien avec votre environnement professionnel :

Sur le site national : <https://www.sgen-cfdt.fr/>

Sur le site académique : <https://franche-comte.sgen-cfdt.fr/actu/>